AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine
Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F

SPV

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE N° 30 - MARDI 23 AOUT 1983

VITICULTURE

EUDEMIS

Dans les zones précoces, le vol de papillons de la troisième génération se poursuit. Dans les situations où de violents orages locaux ont pu lessiver la précédente application, il y a lieu de la renouveler.

Dans les zones tardives, le vol est maintenant amorcé et les dépôts de ponte en cours. On effectuera une première intervention dans les prochains jours.

MILDIOU

La véraison se poursuit et les risques de contamination sur grappes se terminent. Cependant, les risques de mildiou d'automne sur l'ensemble du feuillage se poursuivront jusqu'à la vendange. Il conviendra de maintenir une couverture cuprique jusqu'à la mi-septembre pour maintenir le feuillage sain et éviter une défeuillaison précoce.

BLACK-ROT

Suite à notre précédent bulletin, nous rappelons que des attaques importantes de black-rot sont observées depuis la mi-août dans certains vignobles de la Gironde principalement. Ces attaques sur grappes sont consécutives à des contaminations survenues lors des précipitations orageuses de la fin juillet.

Si le relâchement dans le rythme de traitement, la qualité de la pulvérisation, parfois la proximité de vignes incultes, sont parfois en cause, il convient de noter également le manque d'efficacité de certaines matières actives utilisées pour lutter contre le mildiou. Nous rappelons que les meilleurs résultats pour combattre le black-rot sont obtenus avec les spécialités de la famille des dithiocarbamates (mancozèbe, manèbe, propinèbe,...). Dans les vignobles touchés, il conviendra d'assurer une protection fongicide jusqu'à l'approche de la vendange en ayant soin de bien atteindre la zone des grappes.

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 313244253.00016
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X